



Ordre des travailleurs sociaux  
et des thérapeutes conjugaux  
et familiaux du Québec

L'HUMAIN. AVANT TOUT.

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*POUR DIFFUSION IMMÉDIATE*

Légalisation du cannabis

**« Le 1<sup>er</sup> juillet 2018, c'est demain!**

**Il faut rapidement mettre en place une gestion sociale et responsable  
de la consommation du cannabis »**

- Guylaine Ouimette, T.S., présidente,  
Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec

---

Montréal, 7 décembre 2017 – Devant les membres de la Commission de la santé et des services sociaux, qui étudie le projet de loi visant la légalisation du cannabis, la présidente de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (OTSTCFQ), Guylaine Ouimette, T.S., a entamé sa présentation par un constat largement partagé au sein de la population : « Tout le monde n'est pas confortable avec l'idée que dans moins d'un an il sera possible d'acheter du cannabis, en toute légalité, dans un établissement de l'État. Des gens sont inquiets, des parents sont inquiets. Toutefois, nous sommes placés devant un fait accompli : le 1<sup>er</sup> juillet 2018, la consommation de cannabis sera légale. Il s'agit simplement de se préparer en conséquence. »

Par ailleurs, Mme Ouimette se fait rassurante sur un point : « les experts ne croient pas que la légalisation du cannabis entraînera un accroissement majeur de la consommation, sauf peut-être, temporairement, chez les personnes qui voudront expérimenter le produit. »

### **Une gestion sociale et responsable**

La présidente de l'OTSTCFQ est d'avis que le principal défi consiste davantage à créer des conditions d'encadrement et de gestion sociale et responsable de la consommation de cannabis, de même que de répondre aux besoins de la population en termes de services sociaux appropriés, notamment en ce qui a trait à la prévention, l'information et l'intervention dans les cas de surconsommation. S'adressant directement aux membres de la Commission, Mme Ouimette a déclaré : « Vous avez la responsabilité, en tant que parlementaires, de tout mettre en œuvre et de prendre toutes les dispositions nécessaires, y compris au niveau budgétaire, pour que tout soit en place le moment venu. »

Le mémoire de l'OTSTCFQ recommande à cet effet une intensification des services préventifs, de première ligne, de réadaptation et de développement des communautés, ainsi que des programmes d'éducation, de détection et d'intervention précoce. En collaboration avec des travailleurs sociaux, dans divers milieux incluant les établissements d'enseignement primaire et secondaire, ces programmes de sensibilisation doivent viser à développer des réflexes de consommation responsable chez des jeunes qui débutent ou sont susceptibles de consommer du cannabis.

**Tolérance zéro sur les routes pour les consommateurs de cannabis :  
deux poids deux mesures**

Sur l'enjeu de la sécurité routière, Guylaine Ouimette a déclaré : « Le fait de légaliser la consommation de cannabis, d'une part, et de privilégier une politique de tolérance zéro, d'autre part, nous semble contradictoire et difficilement applicable. Par exemple, la quantité de THC en présence dans l'organisme est influencée par différents facteurs comme le mode de consommation, la dose et la fréquence d'utilisation et le THC demeure détectable dans l'organisme plusieurs jours après usage, contrairement à l'alcool. »

En conclusion, la présidente de l'OTSTCFQ a tenu à faire ce rappel aux parlementaires : « La préparation des acteurs sociaux et des professionnels qui évolueront dans ce contexte de légalisation du cannabis doit s'intensifier afin que les services soient au rendez-vous dès l'été 2018, au moment où la loi fédérale sera appliquée ».